



VIVE LA FORET ASSOCIATION LOI 1901 N° 4/02099

déclarée en préfecture le 30 août 1989. Parution J.O. le 04.10.89

AGREEE pour le département de la Gironde

par ARRETE PREFECTORAL DU 22 DECEMBRE 1994

siège social : Mairie de Lacanau

ADRESSE POSTALE : VLF - CIDEX 0122.49 - 33680 LACANAU

☎ / FAX 05.56.26.20.04 – site : <http://www.vivelaforet.org>

Champ captant des landes de Médoc.

Éléments pour une réévaluation du partage de la ressource en eau.

Patrick POINT

Cette note nous a été inspirée par la consultation des documents produits par le SAGE Nappes profondes de Gironde et par la participation aux différentes réunions de concertation organisées dans le cadre du projet sur la mise en place d'une ressource de substitution par captage dans la nappe de l'Oligocène en Médoc

Au-delà de l'importante question des impacts de l'exploitation du champ captant des landes de médoc, sur la sylviculture, les milieux aquatiques et la biodiversité, se pose aussi une question qui n'a pas été abordée de front : celle du partage de la ressource.

Les ressources présentes dans les nappes profondes de Gironde sont réparties en 5 unités spatiales de gestion (UG), chaque UG étant comptable des prélèvements opérés dans 5 nappes : Miocène, Oligocène, Eocène, Campano-Maastrichtien et Cenomano-Turonien. Deux nappes : Oligocène et Eocène représentent 86% des prélèvements. C'est sur ces deux nappes que se concentrent les difficultés de gestion.

Dans le cadre du SAGE Nappes profondes de Gironde (NP33) de nombreuses investigations ont été engagées pour identifier les prélèvements, pour cerner les déficits et pour situer les besoins. Il faut saluer le travail sérieux, transparent dans les méthodes et soucieux de s'appuyer sur des données objectives et mesurables qui a été réalisé.

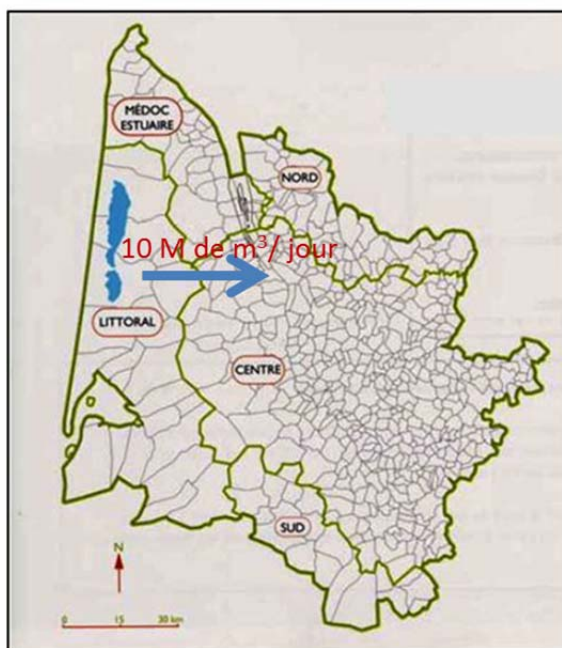
Ces investigations fournissent d'indispensables repères pour aborder la question du partage.

Avant d'aller plus loin dans cette note, précisons tout de suite qu'il n'est pas question pour nous d'y défendre un point de vue égoïste où chaque unité de gestion se considérerait comme propriétaire de sa dotation en eau de nappe, mais d'examiner les conditions d'un partage équilibré des ressources.

A notre connaissance le projet de champ captant des landes de Médoc, porté par Bordeaux-Métropole n'a pas été examiné explicitement sous l'angle d'une recherche d'allocation équilibrée de

la ressource entre les deux unités de gestion concernées. Nous voudrions apporter quelques éléments pour nourrir la réflexion en la matière.

Le projet de champ captant des landes de médoc vise à transférer 10 M de m³ pris dans la nappe de l'oligocène de l'Unité de gestion « Littoral » vers l'unité de gestion « Centre »¹.



L'UG Littoral compte 24 communes et couvre une superficie de 2461 km², l'UG Centre est deux fois plus étendue (4845 km²) et comporte 405 communes. L'UG Littoral accueille 158 798 habitants contre 1 235 278 habitants pour l'UG Centre (dont 763485 habitants pour les 28 communes constituant Bordeaux-Métropole)².

Zones géographiques du SAGE « Nappes Profondes de Gironde »

1. La situation de l'UG Littoral en termes de ressources

Pour chaque unité de gestion des volumes maximum prélevables objectifs (VMPO) ont été définis pour garantir une exploitation durable des ressources. Le tableau suivant fait état des ressources disponibles et des ressources consommées pour l'UG Littoral.

	VMPO UG Littoral	Prélèvements
Miocène	12 M de m ³ /an	1,849 M de m ³ /an
Oligocène	22 M de m ³ /an	8,695 M de m ³ /an
Eocène	6,6 M de m ³ /an	5,662 M de m ³ /an
Campano-Mastrichtien	2,5 M de m ³ /an	1,216 M de m ³ /an
Cénomanién-Turonien	?	
TOTAL		17,422 M de m ³ /an

Pour des ressources recherchées en AEP, ce qui est ici le cas, la nappe de l'oligocène littoral offre d'apparentes réserves. C'est ce qui justifie le projet d'exploitation.

¹ Rappelons que les scénarios étudiés et approuvés par la CLE en 2011 prévoyaient une possibilité de prélèvement limitée à 5 M de m³ pour l'Oligocène de Sainte Hélène.

² Les données démographiques sont les données INSEE de population légale en 2015.

Au sein de l'UG Littoral, les usages hors AEP (Agriculture, industrie et autres usages) mobilisent : 2,315 M de m³/an. L'AEP prélève 6,380 M de m³/an. Le total soutiré est de 8,695 M de m³/an.

Rappelons qu'en 2012 le VMPO pour l'oligocène de l'UG Littoral a été révisé et porté à 22 M de m³/an. Il était avant de 18 M de m³/an.

Un transfert de 10 M de m³/an, au profit de l'UG centre associé à l'ancien VMPO aurait conduit au dépassement du VMPO. Le passage à 22 M de m³/an dilue le problème, mais ne le fait pas disparaître.

2. Retour sur la prévision des besoins futurs

Le SAGE NP33 a dû prendre en compte la situation délicate de l'Eocène dans la zone Centre où sont prélevés 41,5 M de m³/an alors que le VMPO n'est que de 38,3 M de m³/an³. L'oligocène n'offre que peu de marge de manœuvre puisque le prélèvement est de 46,3 M de m³/an pour un VMPO de 48 M de m³/an. A cela s'ajoute la neutralisation d'environ 10 M de m³/an liée à une pollution par le perchlorate d'ammonium.

2.1 Les besoins et leurs facteurs d'évolution

On distingue cinq catégories de besoins : ceux liés à l'alimentation en eau potable (83,25% des prélèvements départementaux), ceux liés à l'agriculture (10,73%), ceux dépendant de l'industrie (2,53%), les besoins en matière de géothermie (1,28%) et une dernière catégorie fourre-tout (service public, pisciculture, chauffage....) (2,22%).

Pour le sujet traité ici, la géothermie n'intervient pas. Nous retiendrons les hypothèses proposées dans les documents du SAGE NP33 s'agissant de l'agriculture, de l'industrie et des autres usages. La question des prélèvements aux fins d'alimentation en eau potable joue à l'évidence un rôle central.

2.2 Des hypothèses à discuter en matière d'évolution des besoins en eau potable pour la zone Littoral

Nous cherchons ici à cadrer les hypothèses qui conviennent pour situer les besoins en AEP de la zone Littoral.

On identifie trois facteurs moteurs : les économies d'eau sur les réseaux, l'évolution de l'empreinte par habitant, la croissance démographique. L'évolution des besoins a été révisée en septembre 2015⁴. L'évaluation précédente avait été approuvée par le CLE du 14 novembre 2011⁵.

2.2.1 Un profil particulier de l'empreinte par habitant sur le littoral.

Un aspect important du problème a été ignoré : l'existence d'une diversité de l'empreinte eau entre les Unités de Gestion. Le raisonnement est conduit, pour le SAGE, sur la base d'une

³ Ce VMPO a aussi été relevé. Il était antérieurement de 30 M de m³/an.

⁴ Actualisation des besoins en ressource de substitution, SAGE NP33, SMEGREG, septembre 2015, 37p.

⁵ SAGE Nappes profondes de Gironde. Tendances et scénarios, novembre 2011, 75p.

consommation départementale moyenne par tête. Or il se trouve que cette consommation moyenne varie d'une UG à l'autre. Ainsi, l'empreinte eau de l'UG Littoral est plus élevée que la moyenne globale calculée et elle est supérieure à celle de l'UG Centre. Nous avons repris ces calculs sur la base des populations légales 2015 et des consommations figurant dans la dernière parution du tableau de bord⁶. On obtient une empreinte moyenne départementale de 73,6 m³/hab. L'empreinte de l'UG Centre s'établit à 72,4 m³/hab, mais celle de l'UG Littoral est de 78,8 m³/hab.

Cette différence s'explique en partie, toutes choses égales par ailleurs, par la forte présence de résidents secondaires et résidents temporaires qui contribuent à accroître de manière significative le ratio de prélèvement rapporté à la population légale. On ne peut pas ne pas en tenir compte.

2.2.2 Des taux de croissance démographique à clarifier

Les évolutions tendanciennes semblent reprendre les évaluations réalisées par l'INSEE en 2012. On lit en effet dans le document *Actualisation des besoins en ressource de substitution* (septembre 2015) : «*On constate que les populations mesurées par l'INSEE pour 2012 coïncident bien avec les populations projetées. Pour Bordeaux Métropole, l'évolution constatée semble suivre le scénario «Agglomération millionnaire» retenu pour la révision du SAGE sans pour autant que la croissance des autres territoires ne soit affectée. Le scénario retenu par la CLE en 2012 n'apparaît donc pas remis en cause par les observations, sur le terrain, de l'évolution démographique* ».

Ces estimations de l'INSEE montraient que le taux de croissance moyen annuel le plus élevé concernait l'UG Littoral avec une valeur de 1,54% par an. Le scénario « CUB millionnaire » conduisait à lui affecter un taux de 1,12%.

Nous sommes un peu perplexes quand après avoir lu que les hypothèses retenues sont conformes aux estimations INSEE, on trouve en annexe 3 du dernier document (Actualisation 2015) des hypothèses d'évolution de population qui sont bien inférieures, notamment pour l'UG Littoral. Le document fait état de l'application forfaitaire d'un taux de croissance de 20,76% entre 2012 et 2030 pour chacune des communes de l'UG, ce qui revient à retenir un taux de croissance annuel moyen de 1,15% !

Un tel différentiel de taux conduit à des résultats assez largement divergents.

2.2.3 Des économies d'eau sur les réseaux qui restent limitées

L'examen des chiffres en annexe 2 du document *Actualisation des besoins en ressource de substitution* (2015) montre que les économies liées à la réduction des fuites pour l'UG Littoral ne peuvent pas dépasser 0,4 M de m³/an.

3. Trois scénarii pour les besoins de prélèvement de l'UG Littoral

La prise en considération des deux points que nous venons de soulever modifie les perspectives quant aux besoins futurs de l'UG Littoral. Dans la problématique de partage évoquée en introduction, c'est là une importante question.

⁶ Tableau de bord SAGE NP33 n°6 données connues à mars 2016, 59p.

L'exercice de prévision des besoins conduit par le SAGE NP33 s'appuie sur une série de scénarii qui combinent des évolutions démographiques et des évolutions des besoins unitaires en prélèvement.

Ces scénarii mettent l'accent sur les hypothèses relatives à l'évolution de Bordeaux-métropole, mais raisonnent en moyenne sur l'ensemble des 5 autres UG.

L'unité de gestion Littoral étant celle concernée par le projet de prélèvement, il convient de s'attacher plus spécifiquement à ses besoins futurs, ne serait-ce que pour vérifier que le transfert de 10 M de m³ ne génère pas de préjudice dans l'avenir.

Le scénario S1 projette les besoins en AEP de la zone Littoral à l'horizon 2030, sous l'hypothèse du maintien de son empreinte actuelle (2015), et du taux de croissance démographique identifié par l'INSEE. Ceci conduit à un volume prélevé dans l'Oligocène en 2030 de 9,609 M de m³. On suppose que les prélèvements dans les autres nappes restent à leur niveau actuel.

Les prélèvements agricoles dans l'oligocène sont de 1,962 M de m³. L'UG étant non déficitaire la CLE a retenu la possibilité d'une augmentation. Le coefficient adopté dans l'actualisation des besoins (p15) est de 1,364. Son application, amène à un prélèvement agricole en 2030 de 2,677M de m³.

Les prélèvements pour l'industrie sont dans l'Oligocène de 0,195 M de m³. Le coefficient d'accroissement préconisé est de 1,245. Cela conduit à un volume de 0,243M de m³ en 2030.

Les autres besoins correspondent à un prélèvement actuel de 0,158 M de m³. Le coefficient retenu est ici de 1,03, d'où un volume de 0,164 M de m³ en 2030.

Le scénario S1 conduirait ainsi à un besoin total de prélèvement dans l'oligocène de 10,107 M de m³, dont il faudrait retirer environ 0,4 M de m³ au titre des économies sur les réseaux. Le besoin net serait ainsi de 12,292 M de m³.

Le scénario S2 reprend la logique du scénario économies d'eau poussées avec une empreinte à 75 m³/hab. L'empreinte réelle observée en 2015 est de 73,6 m³/hab. La valeur de 75 m³/hab laisse donc une marge de croissance de 1,4 m³/hab. Puisque l'empreinte actuelle en zone littoral est de 78,8 m³/hab (elle tient compte de la part importante des résidents temporaires), la marge de progression de 1,4 m³/hab porterait l'empreinte à 80,2 m³/hab. On suppose un lissage de la progression qui ferait passer de 78,8 à 80,2 sur la période 2015-2020.

En conservant les autres hypothèses du scénario S1, on parvient à un besoin total de prélèvement net de 12,571 M de m³.

Le scénario S3 reprend la formulation du scénario S2 mais avec une dotation unitaire de 80 m³/ha. Avec la logique précédemment expliquée, cela se traduirait en zone littoral par une empreinte de 85,2 m³/hab résultant de la marge dégagée de 6,4 m³/hab (80-73,6=6,4 m³/hab) qui s'ajoute à l'empreinte actuelle (78,8 + 6,4= 85,2 m³/hab).

Avec les autres hypothèses du scénario précédent (S2), on parvient à un besoin total de prélèvement net de 13,570 M de m³.

4. La question du partage des ressources de l'oligocène de l'UG Littoral avec l'UG Centre.

Nous ne discutons pas ici l'évaluation des besoins nets de l'Unité de Gestion Centre et de Bordeaux-Métropole. Nous nous contentons de confronter les scénarii de besoins nets de prélèvement dans la nappe de l'oligocène à l'horizon 2030 pour l'Unité de Gestion Littoral, avec le projet de transfert de 10 M de m³ vers l'Unité de Gestion Centre.

Les volumes maximum prélevables dans l'oligocène de l'UG Littoral sont de 22 M de m³.

VMPO	Scénario	Besoin UG Littoral	Transfert UG Centre	Solde net	Conformité
22 M de m ³	S1	12,292 M de m ³	10 M de m ³	-0,292	Non
22 M de m ³	S2	12,571 M de m ³	10 M de m ³	-0,571	Non
22 M de m ³	S3	13,570 M de m ³	10 M de m ³	-1,570	Non

Le tableau reprenant les résultats, montre que pour les 3 scénarii, à l'horizon 2030, on bute sur les limites de l'enveloppe globale prélevable dans l'oligocène de l'unité de gestion Littoral.

Conclusion

L'approche proposée dans le SAGE NP33 pour justifier le projet d'un prélèvement de 10 M de m³ dans le champ captant des landes de Médoc, pour la nappe de l'oligocène, a été conduite sur la base d'une valeur départementale uniforme pour l'empreinte exprimée en m³/an/habitant. Ceci ne prend pas en compte les spécificités des 24 communes qui constituent l'unité de gestion littoral. La présence d'une importante population de non-résidents permanents génère une empreinte nécessairement plus élevée que la moyenne départementale. La simple prise en compte de cette spécificité combinée aux hypothèses retenues par la CLE NP33 conduit à estimer des besoins en eau à l'horizon 2030, qui, en présence d'un transfert de 10 M de m³ vers l'unité de gestion Centre, paraissent incompatibles avec le respect du volume maximum prélevable objectif.

L'existence d'une potentielle incompatibilité entre les besoins futurs des deux Unités de Gestion concernées, doit conduire à analyser plus en profondeur les fonctions de demande de ces deux Unités. Un arbitrage équilibré suppose, comme le montre la théorie économique en la matière, l'introduction d'un coût d'usage de la ressource qui vient s'ajouter au coût d'exploitation.

Il paraît légitime et nécessaire que les 24 communes composant l'Unité de Gestion Littoral, se préoccupent des effets du projet de champ captant des landes de Médoc, sur la sylviculture, les milieux aquatiques et la biodiversité. Il paraît tout aussi légitime et nécessaire qu'elles se préoccupent de l'utilisation future de ressources en eau de qualité pour un développement harmonieux de leur territoire.

Fait à Bordeaux, le 25 juin 2016



Patrick Point